

option Conduite d'un élevage caprin et commercialisation des produits

RNCP2264 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	212
Code(s) ROME	A1410
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2020

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Conduite d'un élevage caprin et commercialisation des produits est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il analyse la situation de sa production et prend les décisions nécessaires à la conception et au fonctionnement de son élevage.
- En fonction du système de production choisi, il met en œuvre les différentes techniques d'élevage caprin requises.
- Il peut assurer des activités de transformation du lait.
- Il planifie la production et ou transformation et peut assurer les activités de commercialisation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

UCP1 : Organiser le système de production caprine

UCP2 : Mettre en œuvre les techniques de production laitière caprine dans le respect de la sécurité alimentaire et du travail, de l'environnement et du bien-être animal

UCP3 : Analyser les résultats technico-économiques de la production caprine

UCP4 : Mettre en œuvre les techniques de transformation et de commercialisation de la production caprine dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail

Blocs de compétences

RNCP2264BC01 — UCP1 : Organiser le système de production caprine

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs n°1, 2 et 3 correspondant aux unités capitalisables UCP1, UCP2, UCP3 donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- décrire les principaux systèmes de production caprine
- choisir un système de production caprine cohérent avec une stratégie de commercialisation
- organiser les activités de l'atelier de production caprine

RNCP2264BC02 — UCP2 : Mettre en oeuvre les techniques de production laitière caprine dans le respect de la sécurité alimentaire et du travail, de l'environnement et du bien-être animal

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs n°1, 2 et 3 correspondant aux unités capitalisables UCP1, UCP2, UCP3 donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- mettre en oeuvre le système de cultures pour l'alimentation du troupeau caprin
- adapter le rationnement aux différentes catégories d'animaux
- assurer la traite des chèvres pour produire un lait de qualité
- mettre en oeuvre les activités relatives au renouvellement du troupeau
- conduire la reproduction du troupeau caprin
- maîtriser l'état sanitaire des animaux
- assurer le fonctionnement des installations, des bâtiments et des matériels

RNCP2264BC03 — UCP3 : Analyser les résultats technico-économiques de la production caprine

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs n°1, 2 et 3 correspondant aux unités capitalisables UCP1, UCP2, UCP3 donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- enregistrer les informations techniques et économiques de l'atelier de production caprine
- calculer les principaux indicateurs de la production caprine
- analyser les résultats techniques, économiques et financiers de l'exploitation caprine
- proposer des améliorations à partir de l'analyse des résultats techniques et économiques

RNCP2264BC04 — UCP4 : Mettre en oeuvre les techniques de transformation et de commercialisation de la production caprine dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs n°1, 2 et 3 correspondant aux unités capitalisables UCP1, UCP2, UCP3 donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- conduire les opérations de transformation du lait de chèvre
- commercialiser les produits de l'élevage caprin

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :

Une ou plusieurs exploitations agricoles d'élevage caprin.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :
- Responsable d'exploitation ou salarié.

- Eleveur caprin.
- Responsable d'exploitation (avec des élevages plus ou moins spécialisés en caprin).
- Chevrier.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 970
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	46 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2020
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34277

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : [chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)
<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2264/>